

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°081/2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 039-200090579-20251015-D_081_2025-DE



SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 78
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 11

Date de convocation :

09/10/2025

Date d'affichage :

21/10/2025

Votants :	93	Pour :	87	Contre :	4	Abstentions :	2
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIÉ Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaél ; CONTET Jocelyne ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MAURON Francine.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BENIER ROLLET Claude à DALLOZ Jean-Charles ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à PARIS Robert ; ETCHEGARAY Josiane à LONG Grégoire ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; MILLET Jacqueline à CLOSCAVET Marie-Claire ; MILLET Michel à BANDERIER Dominique ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à DOUVRE Jacques.

Excusés : BOILLETOT Jean-Marc ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAUDIER Stéphanie ; BIN Richard ; BOURGEOIS Rachel ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MURARO Sylvia ; PERRIN Alexandre ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; ROZE Thierry ; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : Dominique RETORD.

Objet : DOMAINES ET PATRIMOINE - Principe de cession des locaux situés 12 rue Saint Roch à Clairvaux-les-Lacs

Rapporteur : Grégoire LONG

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La Communauté de communes est propriétaire des locaux situés 12, rue Saint Roch à Clairvaux les lacs, cadastrés section AD 276 d'une superficie de 2 296 m² dont 445 m² de surface bâtie.

Depuis le transfert de l'Office de Tourisme en mai 2025 dans les locaux situés Rue du parterre, seuls deux agents seront présents dans ce bâtiment rappelant que les agents du service de collecte des Ordures ménagères et ceux de l'assainissement vont être regroupés, pour des questions de meilleure organisation, dans les locaux des services techniques situés Zone En Béria, locaux en cours d'aménagement. Le studio d'une superficie de 30,42 m² est également loué à l'ancien gardien.

La Commune de Clairvaux-les-Lacs a informé la Communauté de communes que la pharmacienne de la Commune était à la recherche de nouveaux locaux dans la mesure où son bail prenait fin en 2028 et que des locaux plus vastes étaient indispensables à la diversification de son activité en vue de sa pérennité.

C'est dans ce contexte que Madame SAIVE Estelle domiciliée 125, rue Gustave COURBET 39130 HAUTECOUR a proposé d'acquérir les locaux, et Terre d'Émeraude Communauté a sollicité France Domaines pour connaître le prix de vente de bâtiment. L'estimation a été rendue le 24 septembre 2025.

Compte tenu de l'emplacement de ce bâtiment et au regard du projet de Mme SAIVE qui souhaite accueillir d'autres professionnels de santé au sein de cet immeuble, la Communauté de communes a proposé la vente de ce bâtiment au prix de 600 000€.

Par ailleurs, Terre d'Émeraude Communauté conserverait les parkings en les aménageant pour permettre aux clients de bénéficier d'une heure gratuite, sans faire de concurrence au parking installé par la Mairie pour les personnes qui se rendent au lac la journée ou la demi-journée.

Aussi, dans l'attente de la désaffectation des locaux et de leur déclassement du domaine public après déménagement des services restants et du passage du géomètre expert pour la délimitation des surfaces cédées, il est proposé d'acter le principe de la vente de ce bâtiment à Mme SAIVE Estelle au prix de 600 000€.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 07 octobre 2025 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'ACTER le principe de la vente du bâtiment situé 12 Rue Saint ROCH à 39130 CLAIRVAUX LES LACS à Mme SAIVE Estelle domiciliée 125, rue Gustave COURBET 39130 HAUTECOUR ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait

DE FIXER le prix à 600 000€ nets, prix supérieur à l'estimation de France Domaines en date du 24 septembre 2025

DE PROPOSER une délibération ultérieure au Conseil Communautaire pour procéder à la désaffectation des locaux et à leur déclassement du domaine public pour les intégrer dans le domaine privé de la communauté de communes dès le déménagement des services publics.

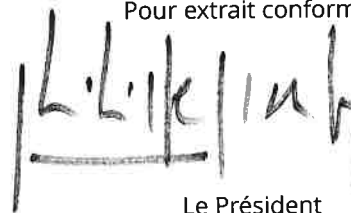
D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

